

En proposant la deuxième lecture du projet de loi, le ministre s'est élevé contre les allusions faites en Chambre et suivant lesquelles le ministère des Pêcheries était le parent pauvre du gouvernement. Le ministre a contre-attaqué en annonçant une augmentation très substantielle des crédits de son ministère, comparativement à ces dernières années. Il ne s'opposera peut-être pas à ce que, sans le moindre parti-pris politique, je compare le ministère des pêcheries au géant trop longtemps endormi, mais qui s'étire avec beaucoup de vigueur.

Si l'on applique comme il convient la loi d'autorisation prévue dans le bill à l'étude, je ne vois pas pourquoi le ministre des Pêcheries, dans 10 ou 15 ans, ne pourrait, à bon droit, présenter des prévisions budgétaires encore plus considérables et proportionnelles à l'essor naissant de l'exploitation des ressources de la mer.

Il est peut-être naturel que le Canada, grand pays situé au cœur d'un continent et dont la majorité de la population vit loin de la mer, n'ait pas manifesté un intérêt national pour l'industrie de la pêche, comme ce fut le cas pour l'agriculture, la fabrication, les mines, et les divers services.

Comme le député de Gaspé l'a laissé entendre l'autre jour, beaucoup de Canadiens n'ont que des connaissances fragmentaires et déformées sur nos pêcheries et nos pêcheurs. Lorsqu'ils songent à ce secteur de notre économie, si tant est qu'ils y songent, ils se représentent trop souvent un vieillard recouvert d'un suroît, sur le bout d'un quai, et qui abandonne la réparation de son filet pour sculpter un petit bateau à l'intention d'un enfant aux cheveux ondulés; ou bien ils pensent à un travail difficile, et bruyant, fort éloigné de la régularité bucolique de l'agriculture ou des travaux bien ordonnés des mineurs, des fabricants et du secteur tertiaire.

Monsieur le président, nos pêcheries constituent un secteur important de notre économie, comportant beaucoup de risques et exigeant des capitaux considérables, et qui est encore aux prises avec un problème fondamental même s'il a accompli de grands progrès ces dernières années. Ce problème est la nécessité d'accélérer l'expansion, la modernisation, les recherches et les mises de fonds, car nous sommes en retard sur les autres grands pays pêcheurs du monde. C'est intolérable en raison de nos grandes étendues de littoral et du potentiel économique de l'industrie.

Certains préopinants ont mis l'accent sur la demande en matière de pêcheries. Pour souligner ces possibilités, permettez-moi de signa-

ler que selon les autorités, la population mondiale atteindra 4 milliards d'habitants dans les 14 prochaines années. La plupart de cette augmentation se produira dans les pays dits sous-développés. J'ai pu constater que c'est précisément dans ces régions que la pénurie chronique de vivres se complique d'une carence tout aussi grave de protéines.

Encore dernièrement, monsieur le président, nous avons entendu le premier ministre nous annoncer que le pays était prêt à augmenter sensiblement notre don de blé à l'Inde, par suite de la famine qui menace ce pays. C'est là une mesure dictée par une crise bien déterminée. Mais au cours des ans, comme l'un des pays les plus prospères du monde, le Canada sera constamment prié de fournir des denrées pour les nations en voie de développement et je soutiens que la mer est une source de protéines très riche. Avec un certain aménagement, une rénovation, des innovations techniques, un personnel entraîné et des recherches de base, nos pêcheries peuvent produire des protéines comestibles à bas prix. Dans notre intérêt bien compris, monsieur le président, dans notre rôle actuel et sans doute durable de fournisseur d'aliments aux régions dépourvues, il convient de dire que nous sommes en mesure, si je puis m'exprimer de façon peu élégante, de remplir plus de ventres pour chaque piastre d'aide.

Ce qui me frappe le plus, c'est la portée du bill. Après l'avoir examiné attentivement, je pense qu'on peut en faire le fondement véritable de l'essor de nos pêches commerciales. Avec le temps, il faudra sans doute élaborer des lois à l'égard de situations particulières, mais je crois vraiment que la loi projetée apporte les éléments d'un fondement solide.

Je serais le premier à convenir, avec le ministre et plusieurs autres députés, que nos pêches au large des côtes fournissent et continueront de fournir, sous le rapport de la quantité, la partie la plus importante des revenus que nous retirons de la pêche. Il est donc à souhaiter qu'on s'attache davantage à améliorer le matériel et les techniques en ce domaine, ainsi qu'à former le personnel.

A mon sens les remarques du député de Queens-Lunenburg ont très bien résumé les objectifs que nous devons garder en vue, c'est-à-dire l'utilisation au maximum de toutes les espèces de poisson, et toutes les parties de chaque poisson, sauf le mouvement de ses nageoires.

Je trouve le projet de loi bien construit, car il prévoit une plus vaste contribution et une plus grande participation au développement de nos pêcheries, d'Ottawa jusqu'à pied d'œuvre. Du moins il me semble que, par l'article 7 prévoyant la création de comités consultatifs, le ministre songe à intéresser ceux qui